



DELIBERATION DU CONSEIL DE L'AGGLOMERATION D'AGEN

Séance du jeudi 25 septembre 2014

**OBJET : 2014/100_ CERTIFICATION HQE AMENAGEMENT TM – DEMARCHE CERTIFIEE PAR
CERTIVEA ZAC TECHNOPOLE AGEN GARONNE _ TRANCHES 1 ET 2 – PHASES 1
A 4**

Nombre de délégués en exercice : **64**

Présents : 56

Absents : 4

Pouvoirs : 4

Date d'envoi de la convocation dématérialisée : **19/09/2014**

**L'AN DEUX MILLE QUATORZE LE VINGT CINQ SEPTEMBRE A 18H15
LE CONSEIL D'AGGLOMERATION D'AGEN s'est réuni en séance publique sous la Présidence de Monsieur JEAN DIONIS DU SEJOUR**

MRS DIONIS DU SEJOUR, GARCIA, LAUZZANA, DEZALOS, DUBOS, DELBREL, CONSTANS, DE SERMET, MRS GILLY, PONSOLLE, GINCHELOT (SUPPLEANT DE M.PIN), COLIN, DELOUVRIE, BACQUA, MME BONFANTI-DOSSAT, MRS TANDONNET, VIOLLEAU (SUPPLEANT DE M. DREUIL), CAUSSE, NOUHAUD (SUPPLEANT DE M. SARRAMIAC), MRS PLO, PRADINES, MME GALAN, M. LABORIE, MME JULIEN, MME LAMENSANS-GARIBALDI, MRS GUATTA, LABADIE, BUISSON, MMES BOULMIER, COLLET, MRS CHOLLET, DUPEYRON, EYSSALET, MMES BRANDOLIN-ROBERT, FRANÇOIS, GROLLEAU, IACHEMET, KHERKHACH, LAUZZANA, MAÏOROFF, MRS LUSSET, PECHAVY, PINASSEAU, RIBERE, PANTEIX, BOCQUET, LAVALLART, MMES LEBEAU, JUILLIA, VERLHAC, LOUBRIAT, MAILLARD, ROLAND, RICHON, BARAILLES, MEYNARD

MRS HERMEREL, TREY D'OUSTEAU, GUIGNARD, MIRANDE

DE MME CAMBOURNAC A MME BONFANTI-DOSSAT
DE M. FELLAH A M. CHOLLET
DE MME LAFFORE A M. EYSSALET
DE MME GALISSAIRES A M. DIONIS DU SEJOUR

Expose :

Dès les prémices du projet TECHNOPOLE AGEN GARONNE et par délibération du 27 juillet 2012, le syndicat Mixte Agen –Garonne avait acté la volonté d'un projet exemplaire notamment par **la création d'une zone d'activités à Haute Qualité Environnementale en intégrant les critères de développement durable**. Cette forte exigence a été reprise dans les engagements de l'Agglomération d'Agen et dans la mise en œuvre de la ZAC TECHNOPOLE AGEN GARONNE.

La démarche HQE AménagementTM certifiée par CERTIVEA est en vigueur depuis 2011. CERTIVEA est une filiale de certification du groupe CSTB (Centre Scientifique et Technique du Bâtiment), sa vocation est de susciter l'amélioration et d'attester de la performance des acteurs et des opérations de construction, de rénovation ou d'aménagement dans un objectif de développement durable et de contribuer à l'attractivité de ces opérations.

Cette certification :

- vise les opérations d'aménagement qui répondent aux finalités de développement durable
- atteste de la mise en œuvre d'un Système de Management de l'Opération à l'échelle du territoire (processus de pilotage, de participation, d'évaluation)
- atteste les processus opérationnels d'analyse, de programmation, conception, réalisation et rétrocession

la démarche HQE Aménagement vise quatre objectifs de développement durable :

- assurer l'intégration et la cohérence du projet avec le tissu urbain et les autres échelles du territoire
- préserver les ressources naturelles et favoriser la qualité environnementale et sanitaire de l'aménagement
- promouvoir une vie sociale de proximité et conforter les dynamiques économiques
- renforcer par la même la vocation d'éco-parc du TECHNOPOLE AGEN GARONNE

Par décision du Président le 6 mars 2014, un contrat de certification HQE Aménagement a été signé avec CERTIVEA dans le cadre de l'aménagement de la ZAC TECHNOPOLE AGEN GARONNE, afin d'accompagner la mise en œuvre du projet et de mettre en valeur la qualité et l'exemplarité de cette future zone d'activités. La demande de certification concerne la réalisation des tranches 1 et 2 de l'opération prévue entre 2014 et 2018 pour une surface totale de 62,5 ha environ (soit 45 ha cessibles environ).

Considérant la demande de certification pour les tranches 1 et 2 de l'opération TECHNOPOLE AGEN GARONNE,

Considérant l'audit d'admission organisé du 16 au 18 juin 2014 par CERTIVEA, visant à certifier les quatre premières phases clés qui jalonnent le déroulement du projet :

- **Phase 1 : Lancement du projet**
- **Phase 2 : Analyse initiale du secteur concerné**
- **Phase 3 : Choix des objectifs**
- **Phase 4 : Conception du projet**

Considérant les engagements fixés par l'Agglomération d'Agen et la commune de Sainte Colombe en Bruilhois dans la charte d'objectifs d'aménagement durable, à travers trois axes principaux (*annexée à la présente délibération*):

- Conforter la dynamique économique et créer des emplois durables
- Favoriser un aménagement durable et assurer l'intégration de la ZAE dans son environnement
- Développer et favoriser la mobilité et l'inter modalité entre le projet du TECHNOPOLE AGEN GARONNE et le territoire

Considérant l'avis favorable de l'instance de décision CERTIVEA du 7 août 2014 pour le droit d'usage de la marque HQE Aménagement TM pour les phases 1 à 4 de l'opération TECHNOPOLE AGEN GARONNE-tranches 1 et 2

Considérant les points forts relevés lors de l'audit initial :

- sur la stratégie foncière mise en œuvre dès les premières réflexions sur le projet,
- des actions d'explication et de pédagogie autour du projet dédiées aux habitants et agriculteurs de la ZAC par la commune de Sainte Colombe en Bruilhois et par l'Agglomération d'Agen
- l'approche sociale efficace mise en œuvre pour maintenir une vie sur la ZAC jusqu'au début des travaux
- les élus et l'équipe de projet interne à la communauté d'agglomération d'Agen fortement impliqués et motivés dans la mise en œuvre de l'opération
- la connexion de la ZAC avec les futurs projets d'infrastructures ferroviaires, autoroutières et routières

Considérant les points sensibles relevés lors de l'audit initial pour lesquels l'Agglomération d'Agen devra apporter des réponses lors des audits de suivi :

- sur la formalisation au sein d'un même outil de la liste des parties prenantes et de leurs attentes garantirait une meilleure maîtrise à chaque phase du projet.
- la prise en compte de certaines intentions du parti d'aménagement ne sont pas suffisamment documentées ou explicitées comme des recommandations d'extension de la coulée verte sur les projets d'éco quartiers à venir.

TM- démarche certifiée par CERTIVEA pour les phases 1 à 4, énéagement de l'opération TECHNOPOLE AGEN GARONNE- tranches 1 et 2.

Considérant les audits de suivi qui seront réalisés tous les ans pour un maintien ou mise à jour du certificat, puis un audit final doit être organisé au plus tard six mois après la rétrocession des espaces privés et la construction de 100% des lots des phases concernées par la certification.

Vu l'article 1.1 Chapitre 1 Titre III des statuts de l'Agglomération d'Agen relatif à la compétence Développement économique,

Vu la délibération du Conseil d'Agglomération en date du 10 janvier 2013 intégrant dans les zones d'intérêt communautaire le périmètre de la future zone d'activité économique TECHNOPOLE AGEN GARONNE,

Vu la décision en date du 6 mars 2014 autorisant le Président à signer le contrat de certification HQE Aménagement avec CERTIVEA

Le Bureau communautaire consulté en date du 28 août 2014,

Vu l'avis favorable de la Commission Economie et Emploi en date du 3 septembre 2014,

La Commission des Finances informée en date du 16 septembre 2014

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,
après en avoir délibéré à l'unanimité
DECIDE

1°/ DE PRENDRE ACTE des résultats positifs des audits qui permettent à l'Agglomération d'Agen d'obtenir la certification HQE Aménagement des phases 1 à 4 pour l'opération TECHNOPOLE AGEN GARONNE- Tranches 1 et 2,

2°/ D'ENGAGER l'Agglomération d'Agen dans la démarche HQE Aménagement et les exigences du référentiel de CERTIVEA,

3°/ D'AUTORISER le Président à signer la charte d'objectif d'aménagement et de communiquer sur celle-ci et sur la certification obtenue.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture

Affichage le 30 / 09 / 2014

Télétransmission le 30 / 09 / 2014

Fait et délibéré, les, jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme,
Le Président

Jean DIONIS du SEJOUR

